

2024_20_AC_Jurys_examens_FDSP_Master_Droit_Eco_Gestion_Droit_International_Européen

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Droit international et européen** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1
Semestre 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Président(e) : M. Manuel CHASTAGNARET Suppléant(e) : M Frédéric LOMBARD</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i></p> <p>Mme Anne-Sophie TABAU (suppléante : Mme Marie-Pierre LANFRANCHI) M. Jean-François MARCHI (suppléant : Mme Sophie GAMBARDELLA) M. Jean-Noël STOFFEL (suppléant : M. Vincent EGEA)</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u></p>
Semestre 2
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Président(e) : M. Manuel CHASTAGNARET Suppléant(e) : M Frédéric LOMBARD</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i></p> <p>Mme Anne-Sophie TABAU (suppléante : Mme Sophie GAMBARDELLA) M. Jean-François MARCHI (suppléant : Mme Marie-Pierre LANFRANCHI) M. Jean-Noël STOFFEL (suppléant : M. Vincent EGEA)</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u></p>

MASTER 2

Parcours-type Droit de l'Union européenne

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Mme Claire **MONGOUACHON**

Suppléant(e) : Mme Estelle **BROSSET**

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Liste des membres :

Marie **CARTAPANIS** (suppléant : M, Sébastien **FUCINI**)

Nathalie **RUBIO** (suppléant : Mme Éloïse **GENNET**)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Droit international

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Tiphaine **DE MARIA**

Suppléant(e) : Mme Marie-Pierre **LANFRANCHI**

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Liste des membres :

Mme Hélène **TIGROUDJA** (suppléante : Mme Anne-Sophie **TABAU**)

M. Romain **LE BŒUF** (suppléant : Jean-François **MARCHI**)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Action et droit humanitaire

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Ludovic **HENNEBEL**

Suppléant(e) :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Liste des membres :

Mme Hélène **TIGROUDJA**

M. Gil **CHARBONNIER**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 novembre 2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text of the delegation.